



*Riche de plus de 350 ans d'histoire, La Prairie offre une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés. Dynamique grâce à de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle mise sur un développement économique durable pour maintenir un niveau de taxation compétitif. Ses nombreux attraits touristiques, son Site patrimonial déclaré, ses parcs de conservation, son marché public et sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent constituent quelques-uns de ses atouts indéniables. Située en Montérégie, dans la MRC de Roussillon, La Prairie est une ville en plein essor, résolument tournée vers l'avenir, qui compte 26 380 habitants.*



## **Pompier(ère)**

### **Service de sécurité incendie (Permanent à temps partiel)**

#### **Nature de la fonction**

Relevant des chefs aux opérations du Service, le titulaire du poste répond aux appels d'urgence touchant les volets incendie et médical. Il participe aux séances d'entraînement et à l'entretien des équipements. Il effectue également des quarts de travail en garde interne ainsi que lors de rappel pour des interventions majeures.

#### **Qualifications et exigences**

Le titulaire du poste doit :

- avoir réussi la formation *Pompier II* (preuve requise);
- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en *Intervention en sécurité incendie* (un atout);
- avoir suivi la formation *Premier répondant* (un atout);
- avoir réussi la formation *Officier I* (un atout);
- détenir un permis de conduire classe 4A et classe 5 valide;
- posséder les habiletés suivantes : capacité à intervenir et à effectuer des tâches avec précision et rapidité lors de situations d'urgence, résistance au stress, aptitudes pour le travail d'équipe et jugement. Le titulaire du poste devra également travailler de façon sécuritaire;
- être apte à travailler sur des plans d'eau (sauvetage nautique) et en hauteur;
- être disponible à travailler sur des quarts de jour et de nuit, du lundi au dimanche (horaires variables);
- établir et maintenir son domicile et sa résidence principale sur la Rive-Sud de Montréal, à une distance maximale de 21 minutes de la caserne, dans les trois mois suivant l'embauche.

Les personnes dont la candidature a été retenue devront se soumettre à une série de tests et d'examens.

### **Salaire et conditions de travail**

Le salaire et les conditions de travail sont régis par la convention collective des pompiers à temps partiel de la Ville de La Prairie présentement en vigueur. Le salaire horaire est de 20,63 \$ à 30,75 \$, selon l'expérience.

**Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le lundi 22 août 2022 à 7 h.**

Par courriel : [emploi@ville.laprairie.qc.ca](mailto:emploi@ville.laprairie.qc.ca)

Par la poste : Ressources humaines, Ville de La Prairie  
604, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 1V1

**Prière de ne pas téléphoner. Seuls les candidats retenus pour le processus de sélection seront contactés.**

La Ville de La Prairie reconnaît l'importance de la diversité en milieu de travail et souscrit au principe d'égalité en emploi. Elle encourage les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées ainsi que les personnes faisant partie des minorités visibles et des minorités ethniques à soumettre leur candidature.

Le genre masculin utilisé dans le présent avis inclut le genre féminin.